



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes

Question écrite n° 23521

Texte de la question

M. Gabriel Biancheri appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées concernant l'obésité, maladie reconnue pouvant engendrer de réels problèmes de santé physiologique ou psychologique. Les habitudes que l'enfant prendra seront les bases de son comportement alimentaire. En prenant le temps de lui expliquer simplement quelques notions d'équilibre alimentaire et l'importance de prendre ses repas à horaire fixe et d'éviter le grignotage, on peut permettre à l'enfant d'adopter une alimentation variée et équilibrée. Cette éducation peut notamment être réalisée dans le cadre des cantines scolaires et, plus généralement, une campagne organisée au niveau du département dans l'ensemble des établissements scolaires serait très pertinente.

Texte de la réponse

Les experts estiment qu'en France la prévalence de l'obésité chez l'enfant est passée de 6 % dans les années quatre-vingts à environ 15 % en 2000. Cette augmentation très rapide constitue un problème de santé publique. L'avancée de la connaissance scientifique a démontré l'importance majeure de la nutrition comme déterminant de la santé et son rôle dans l'apparition des pathologies les plus fréquentes qui sont cause de la majorité des décès en France. Face à cette situation, le programme national nutrition santé (PNNS) lancé en 2001 a notamment comme objectif la réduction de 20 % de la prévalence de surpoids et d'obésité chez les adultes et l'interruption de l'augmentation de la prévalence de l'obésité chez les enfants. Plusieurs actions du PNNS, orientées vers la prévention primaire et le dépistage précoce de l'obésité, ont été mises en oeuvre ou vont l'être prochainement. En 2001, une circulaire relative à l'alimentation en milieu scolaire et une lettre co-signée par les ministres de l'éducation nationale et de la santé sur l'importance de la mise en place de fontaines à eau et la limitation des distributeurs de boissons sucrées ont été diffusées aux recteurs et inspecteurs d'académie et aux établissements. Le ministère de la santé vient de saisir l'AFSSA sur le problème de la collation matinale à l'école. Les professionnels de santé seront destinataires, en octobre 2003, d'un disque pour le calcul de l'indice de masse corporelle (IMC) des enfants accompagné de courbes d'IMC et d'un livret explicatif. Un module de formation continue sur l'obésité de l'enfant est en cours d'élaboration sous l'égide de la société française de pédiatrie et sera disponible fin 2003. Dans le cadre des appels à projets 2002 et 2003, financés par le ministère de la santé, divers projets relatifs à la nutrition et à l'obésité de l'enfant ont été sélectionnés. Un guide alimentaire destiné aux enfants et adolescents est en cours de réalisation selon des modalités similaires à celles du guide la Santé vient en mangeant : le guide alimentaire pour tous et sera diffusé en septembre 2004. L'agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (ANAES) a été saisie d'une demande d'élaborer des recommandations sur la prise en charge de l'obésité de l'enfant. Enfin des expériences de réseaux « ville-hôpital » de prévention et de prise en charge de l'obésité de l'enfant ont d'ores et déjà débuté dans des sites pilotes.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Biancheri](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23521

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 11 août 2003, page 6251

Réponse publiée le : 22 septembre 2003, page 7346